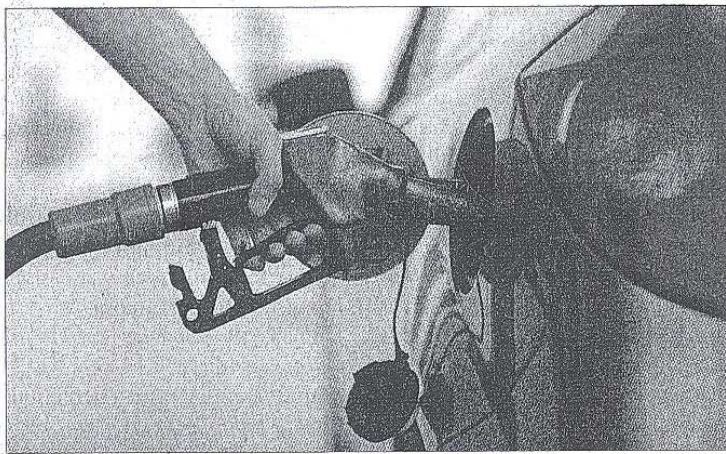


**La facture de la compensation baisse de 11% à fin août**

# La charge du gaz butane dépasse pour la première fois celle des produits pétroliers

La charge de compensation a atteint 21,18 milliards de DH à fin août 2014, dont 9,57 milliards pour le gaz butane et 9,5 milliards pour les produits pétroliers, selon le dernier rapport de la Caisse.



La subvention globale supportée par la Caisse de compensation pour le gazoil 50 ppm a atteint 7,67 milliards de DH à fin août.

La charge de compensation continue de s'alléger. La facture à fin août 2014, concernant les produits pétroliers, le gaz butane et le sucre, a atteint 21,188 milliards de DH. Elle recule de 11%, comparée à la même période de l'année 2013, selon les dossiers reçus par la Caisse de compensation au 31 octobre. L'allègement des dépenses de subventions reflète l'évolution des cours des produits pétroliers et alimentaires sur les marchés internationaux, mais aussi les effets de la décompensation de certains produits pétroliers.

Selon le dernier rapport de la Caisse de compensation, la moyenne des cours du Brent durant la période janvier-octobre 2014 s'est établi autour de 104,88 dollars la tonne (\$/t) contre 108,59 pour la même période de l'année 2013, soit une baisse de 3,4%. Quant à la

moyenne du cours du sucre brut, elle s'est située autour de 447,60 \$/t contre 495,46 \$/t, en recul de 10%. Notons, néanmoins, que pour la première fois, le montant des subventions accordées au gaz butane a dépassé celui destiné aux produits pétroliers. Entre janvier et août, la facture relative au gaz butane s'est, en effet, élevée à plus de 9,572 milliards de DH, contre 9,508 milliards pour les produits pétroliers (selon les dossiers reçus par la Caisse de compensation au 31 octobre). Les subventions accordées au gaz butane sont ainsi en hausse de 14% par rapport à fin août 2013.

Rappelons que début 2014, le gouvernement avait décidé de décompenser le super sans-plomb et le fuel n°2 et réduire progressivement les subventions unitaires octroyées au gazoil 50 PPM, fixées

à 2,15 DH/l au début du premier trimestre 2014 et à 0,8 DH/l à fin 2014. De même, à compter du 1er juin 2014, la Caisse de compensation ne subventionne plus le fuel ONEE. En revanche, les prix de vente du gaz butane n'ont subi aucune modification et restent donc subventionnés. À souligner que durant les 8 premiers mois de l'année, l'importation du gaz butane a bondi de 20% et les mises à la consommation de ce produit sur le marché local ont augmenté de 6%. À noter aussi que 96% de la charge relative au gaz butane à fin août concerne les frais de distribution des centres emplisseurs. Pour ce qui est des produits pétroliers, la subvention globale supportée par la Caisse de compensation pour le gazoil 50 ppm, entre janvier et août, a atteint 7,67 milliards de DH. Elle enregistre une chute de 31% par rapport aux 8 premiers mois de l'année dernière. Sachant que la subvention unitaire (DH/litre) pour le gazoil 50 ppm a été réduite de 54,2%

entre la première quinzaine de janvier et la deuxième quinzaine d'août au moment où les cotations du gazoil 50ppm sur le marché de Rotterdam ont accusé une baisse de 6% entre les deux périodes. S'agissant du super sans-plomb, les dépenses de subventions ont atteint environ 85 millions de DH, représentant la charge supportée pour le

mois de janvier étant donné que, depuis février 2014, le super sans-plomb n'est plus compensé. Pour les fuels ONEE (spécial et normal) et fuel n°2 (fuel industriel), la facture s'élève à 1,75 milliard de DH, soit le même montant enregistré à fin juin dernier, puisque depuis février dernier, le fuel n°2 n'est plus compensé et à compter du 1er juin 2014, la Caisse ne subventionne donc plus le fuel ONEE.

Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle a atteint plus de 2,1 milliards de DH à fin août 2014, enregistrant ainsi une baisse de 13% sur un an. Quant à la restitution de sucre par les sociétés de boissons gazeuses et non gazeuses, elle s'est élevée à 59 millions de DH sur les 8 premiers

mois de l'année. Rappelons que les prix de vente de sucre n'ont pas connu de changement depuis 2006.

Pour ce qui est enfin des arriérés de paiement, la Caisse de compensation ne les mentionne plus depuis quelques mois. Interrogé sur la compen-

**Selon le Chef du gouvernement, les arriérés de paiement devraient chuter à 7 milliards fin 2014, contre 15 milliards en 2012.**

sation lors de la dernière séance mensuelle au Parlement, le Chef du gouvernement Abdelilah Benkirane a déclaré que les arriérés sont estimés à 8 milliards de DH actuellement, contre 15 milliards en 2012. Ce montant devrait encore chuter à 7 milliards fin décembre prochain.

Moncef Ben'Hayoun